

Mandat Telenet

Je soussigné(e),

.....

(nom, prénom du mandant)

.....

(numéro de téléphone du mandant)

___/___/_____

(date de naissance du mandant)

en ma qualité de représentant* de :

.....

(appellation commerciale du client)

.....

(adresse du siège social du client)

.....

(numéro de client du client)

.....

(numéro de TVA du client),

mandate par la présente

.....

(nom, prénom du mandataire)

.....

(rue, numéro, code postal, localité)

___/___/_____

(date de naissance – la personne doit être majeure),

afin de, dans une période de 7 jours à partir de la date de signature du présent mandat :

- d'acheter, venir chercher, restituer ou échanger des appareils Telenet :

Indiquez quel appareil (Digibox, modem, Powerline, etc.) :

- Conclure un nouveau contrat avec Telenet
 Modifier un contrat en cours avec Telenet
 Résilier un contrat en cours avec Telenet

Indiquez de quel(s) abonnement(s)/service(s) il s'agit :

- CLIC
Un mandat pour conclure ou modifier un contrat CLIC est possible, mais pour un maximum de 1 numéro mobile (supplémentaire).
- Telenet TV (digitale)
- Mobile
Un mandat pour mobile n'est possible que si le client a déjà internet et la TV digitale de Telenet. Il est limité à 1 numéro mobile (supplémentaire).
- Téléphonie fixe
- Internet (Business Fibernet)

Attention. Un mandat pour le financement d'un appareil et/ou pour l'échange d'une carte SIM n'est pas autorisé.

* Le mandant est le représentant légal (p. ex. l'administrateur mentionné à la Banque-Carrefour des Entreprises) ou une personne mandatée pour représenter le client sur la base d'une délégation de pouvoirs spéciale.

Je comprends que je suis responsable des conséquences des actions du mandataire, telles que toute modification du prix d'un abonnement.

Fait à..... le

Signature du mandant

Le **mandataire** doit emporter les documents suivants lors de l'exécution de sa mission :

- le présent mandat
- sa carte d'identité
- la carte d'identité du mandant
- (une copie) des délégations de pouvoirs spéciales (p. ex. un extrait du Moniteur belge) si le mandant n'est pas le représentant légal du client.